

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de justice

Arrêté du 14 FEV. 2019
portant agrément d'administrateurs judiciaires
et de mandataires judiciaires spécialement habilités
à procéder à des contrôles occasionnels
au cours de l'année 2019

NOR : JUSC1903111A

La garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le titre premier du livre VIII du code de commerce, notamment ses articles R. 814-42 et R. 814-44 ;

Vu la proposition du président du Conseil national des administrateurs judiciaires et des mandataires judiciaires en date du 26 janvier 2019,

Arrête :

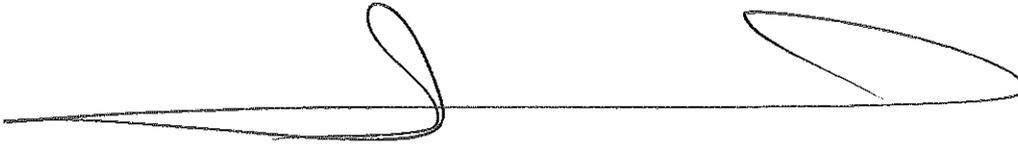
Article 1^{er}

Sont agréés pour procéder aux contrôles mentionnés au troisième alinéa de l'article R. 814-42 du code de commerce les administrateurs judiciaires et les mandataires judiciaires mentionnés dans le tableau annexé au présent arrêté, pour l'année 2019.

Article 2

La cheffe de service, adjointe au directeur, est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la justice.

Fait le 14 FEV. 2019

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal line with a loop on the left and a smaller loop on the right.

Le directeur des affaires civiles et du sceau,
T. ANDRIEU

Administrateurs judiciaires agréés pour procéder à des contrôles occasionnels au cours de l'année 2019	
NOM	PRENOM
CONTANT	Philippe
GAUTIER	Sophie
HUERTAS	Xavier
SUTY	Vincent
Mandataires judiciaires agréés pour procéder à des contrôles occasionnels au cours de l'année 2019	
NOM	PRENOM
DE CARRIERE	Vincent
DESPRAT	François-Charles
FROEHLICH	Philippe
MIQUEL	Dominique
PETAVY	Raphaël
THEETTEN	Jérôme